

enfants, au bénéfice des travailleurs dotés d'une famille, et ce au lieu d'obliger l'industrie par le recours à des procédés quelconques, économiques ou autres, à verser des salaires qui soient suffisants pour les deux groupements. J'espère m'être exprimé clairement. Toutefois, je ne suis pas grand clerc dans l'art de dire les choses, n'ayant jamais auparavant eu l'occasion de le pratiquer.

Le témoin se retire.

MILDRED KENSIT est rappelée.

*M. Letellier:*

Q. Je me demande si j'ai bien saisi le sens de vos paroles, mais je crois avoir compris que, selon vous, ce sont les déshérités qui ont les plus grosses familles. Qu'entendiez-vous par là?—R. Monsieur le président, je voulais dire qu'il y a tendance chez les irresponsables, ignorants de la nature de leurs devoirs, à élever de nombreux enfants; et que, d'un autre côté, ce sont ceux qui sont en état de mesurer à leur valeur les devoirs qui leur incombent, qui restreignent le nombre de leurs enfants; enfin que ceux qui trouvent tout naturel de faire porter par d'autres les responsabilités qui devraient retomber sur leurs propres épaules, remplissent leurs maisons d'enfants.

*M. Woodsworth:*

Q. Et à ce propos, vous avez prétendu que l'idée des allocations familiales permettrait aux déshérités de mettre plus d'enfants au monde. Voulez-vous laisser entendre par là que la politique présentement suivie retarde ou restreint l'arrivée d'un plus grand nombre d'enfants au foyer?—R. Voulez-vous dire l'absence de revenus?

Q. Le manque du nécessaire?—R. Oui, je le crois, dans une certaine mesure.

Q. Ce manque du nécessaire bride les irresponsables?—R. Si ces derniers mettent au monde plus qu'un certain nombre d'enfants?

Q. Et cependant ils les mettent au monde?—R. Oui, et en quantité, mais si les allocations leur étaient octroyées, ils en mettraient au monde un plus grand nombre.

Le PRÉSIDENT: Les déclarations du Père Lebel relatives au nombre d'enfants sont textuellement celles-ci:

Les économistes reconnaissent qu'une famille doit compter trois enfants ou moins pour ne pas déchoir d'une génération à l'autre. Ce sont donc les familles de quatre enfants et plus qui compensent pour les célibataires, les mariés sans enfants et les familles restreintes; il suit donc qu'une nation qui ne compte pas une certaine proportion de grosses familles est menacée d'extinction plus ou moins rapide.

Voilà donc ce qu'il dit sur le nombre d'enfants: il est question de trois enfants dans la famille, de quatre également, soit, le minimum et le maximum.

M. WOODSWORTH: Qui parle ainsi?

Le PRÉSIDENT: Le Père Lebel devant le Comité, le 26 février.

Le témoin se retire.

Miss WHITTON: Puis-je citer en supplément l'un des articles du mémoire auquel j'ai fait allusion? D'avoir lu et cherché à comprendre ce mémoire, j'ai retenu que si le chiffre de trois est donné comme minimum d'enfants nécessaire pour maintenir le chiffre de la population à une échelle stable, une bonne partie de la population, comme l'indique le recensement canadien de 1921, soit 49.8,

[Mme. Mildred Kensit.]